



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois**

30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2019

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois s'est tenue le samedi 16 février 2019 à 20h 30, chez J-J Brunie, président de l'association.

Sont présents : Mmes Endean, Farges, et MM. Brunie, Endean, Delhommeau.

Sont excusés : MM. Bardon, Charpentier, Daubec, Laurent et Rouanne.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

L'assemblée générale reconduit à l'unanimité les membres du bureau sortants :

- Président : Jean-Jacques Brunie, architecte, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Vice-Président : Jacques Delhommeau, retraité, 3, clos de la Croix rouge 19700 Lagraulière
- Trésorier : Fabrice Daubec, employé territorial, La Montagne, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

L'association compte vingt deux membres.

Rapport sur l'exercice clos 2018

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
Solde au 1 ^{er} janvier 2018 : 114,42 €	Expression Numérik : 436,56 € (impression sur bâche)
Subventions :	Frais de tenue de compte : 9,00 €
- Mairie de Lagraulière : 100,00 €	Achat de timbres : 9,60 €
- Conseil Départemental : 200,00 €	
Adhésions : 280,00 €	
Don de l'association AROPAC : 30,00 €	
Semaine du goût : 318,50 €	
TOTAL : 1 042,92 €	TOTAL : 455,16 €

Soit un solde positif de 587,76 €

Livret A au 31 décembre 2018 : 10,48 €

1^{ère} délibération :

L'assemblée approuve les comptes et décide de renouveler les cotisations, maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.

Bilan des activités de l'année 2018

Le président de séance rapporte les activités de l'année écoulée :

Administratif et financier :

- Une subvention de 100,00 € a été accordée par la Municipalité
- Une subvention de 200,00 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

2^{ème} délibération :

L'assemblée décide de redemander ces subventions pour la nouvelle année.

Réalisations :

Exposition :

Le premier volet d'une exposition sur les Sites remarquables de Lagraulière a été réalisé et présenté à la médiathèque aux mois d'août et de septembre.

Ce volet concernait les sites remarquables bâtis ; il a ensuite été présenté en octobre à l'EPHAD pendant deux semaines.

Il est maintenant consultable sur le site internet de l'association.

Communication :

Des visites de l'église ont à nouveau été organisées cette année en dehors des Journées du Patrimoine.

Site internet

La fréquentation du site Internet est en constante augmentation. On compte plus de 4 500 visites à ce jour, ce qui est très satisfaisant. Le site est régulièrement enrichi et mis à jour.

Sensibilisation :

- Journées Européennes du Patrimoine : les visites de l'église et du château de Bellefond et son parc ont été reconduites et la visite du parc du château de Blanchefort a été rajoutée au circuit. Près de 200 personnes les ont faites.

- Mon territoire a du Goût : dans le cadre de la « Grande tablée », journée de clôture du festival se déroulant à Lagraulière, l'association a monté un stand exposant les ustensiles de cuisine qui faisaient le quotidien de nos aïeux. Elle a également participé à la Randonnée Gourmande organisée par Lagraule Nature et NSL Rugby en mettant en chauffe selon les principes d'antan un four à pain afin de cuire les pâtés de pomme de terre offerts à la dégustation lors d'une pause ravitaillement.

Il a été très difficile de chiffrer le nombre de visiteurs mais il est sûr qu'il était important (autour de 1 200) et que tout le monde était ravi de cette journée.

Sites bâtis

- Pont des amoureux : La restauration est terminée. Le chantier a commencé le 4 octobre, date de la première réunion de chantier, pour s'achever à la mi-décembre 2018.

- Maison Lacotte : Le conseil municipal a voté la démolition de cette maison. Le projet de conservation partielle présenté par l'association n'a pas été retenu. Elle sera donc démolie.

3^{ème} délibération :

L'assemblée prend acte de la décision du conseil municipal.

Prévision d'activités pour 2018

Le président de séance présente les projets pour la nouvelle année :

Sites naturels :

Une randonnée inauguratrice du Pont des Amoureux, intégré dans un nouveau chemin de randonnée est à organiser. L'association se rapprochera des partenaires concernés.

4^{ème} délibération :

L'assemblée décide de suivre l'engagement, à l'instar de la restauration du pont.

Sites bâtis :

Chambre des Moines

Les travaux du Pont des Amoureux étant achevés, sa restauration pourrait être mise en œuvre en collaboration avec la municipalité et la Fondation du Patrimoine à l'instar du montage du pont. Un dossier sera également adressé à la Fondation Stéphane Bern.

5^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette proposition.

Ravelin du château de Blanchefort

La restauration de cette partie des fortifications pourrait être envisagée avec le concours d'écoles et de bénévoles. Après l'obtention de l'autorisation du propriétaire, les démarches pourraient être entreprises auprès des institutions concernées.

6^{ème} délibération :

L'assemblée décide d'engager ces démarches.

Communication :

Exposition

Le deuxième volet de l'exposition sur les sites bâtis remarquables de la commune est proposé pour l'été prochain : il concernera les sites naturels. Basé sur une documentation historique et scientifique, il sera présenté à la médiathèque sous la même forme que les précédentes afin de conserver une unité des supports et d'enrichir le fond documentaire.

7^{ème} délibération :

L'assemblée décide de préparer cette exposition et se répartit les tâches.

Echanges

De nouvelles demandes de visites de l'église, hors cadre des Journées du Patrimoine, ont été faites pour 2019.

8^{ème} délibération :

L'assemblée décide d'honorer ces demandes.

Journées du Patrimoine

Les manifestations 2018 seront reconduites en 2019.

Une communication commune avec la municipalité sera adressée au Conseil Départemental pour ses publications.

9^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette démarche.

Site internet

Le site est à mettre à jour et à développer régulièrement par l'apport de nouveaux fichiers.

10^{ème} délibération :

L'assemblée approuve la démarche.

Mémoire

Moulin du Peyrou

Les derniers pans de murs se sont écroulés définitivement.

11^{ème} délibération :

L'assemblée décide de rédiger un témoignage et de le déposer sur le site (proposition non réalisée en 2018).

Forge de la Croix Vieille

La forge risque de devenir inaccessible à moyen terme.

12^{ème} délibération :

L'assemblée décide de rédiger un témoignage et de le déposer sur le site, après avoir obtenu l'accord du nouveau propriétaire (proposition non réalisée en 2018).

Sensibilisation :

Recettes :

L'idée est de réaliser certains plats typiques de la cuisine corrézienne (farcidures, millassou, etc...) et de mettre les recettes agrémentées de photos sur le site. Les plats confectionnés seront mangés par tout le monde.

13^{ème} délibération :

Ces rendez-vous n'ont pas pu être tenus par manque de temps mais l'idée n'est pas abandonnée. Une date sera à trouver au printemps (proposition non réalisée en 2018).

Menus :

La recherche d'anciens menus de mariages ou autres repas serait également à faire car ils deviennent de vrais documents et sont une forme de mémoire à préserver.

Un fichier des plus remarquables serait déposé sur le site.

14^{ème} délibération :

Cette collecte est approuvée par l'assemblée (proposition commencée en 2018).

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures 15.

Yvette Farges, secrétaire de séance